

FORMATION des ENSEIGNANTS

Intervention de Martine GEST
au Congrès de la FSU

Dans un contexte de remises en cause de la formation des enseignants et de menaces de l'existence des IUFM, la FSU intègre pour la première fois de son histoire, une contribution intersyndicale sur ce thème.

Ce texte comme les IUFM serait perfectible, mais il est surtout la reconnaissance d'une étape importante dans un processus de clarification et d'unification des positions syndicales.

C'est la poursuite d'un travail d'écriture amorcé par le Mémoire de la formation et la profession de foi des syndicats de la FSU à destinations des usagers et des formateurs pour les CA et CSP des IUFM. La FSU est conséquemment la première fédération et la seule présente dans ces deux instances et dans tous les IUFM.

Nous avons pu ainsi réagir de façon unitaire en avril 2003 à la volonté du ministère de transformer les IUFM en écoles professionnelles.

Nous avons tous protesté contre la baisse des dotations budgétaires, l'absence de création de postes d'enseignants et la faiblesse de celles des IATOS.

Aujourd'hui nous nous apprêtons à manifester pour protester contre la baisse drastique de 30 % des postes mis au concours. Cette stupéfiante décision nuit gravement à l'avenir de nombreux élèves, limite l'accès des étudiants à l'enseignement et introduit de nouvelles précarités à l'heure de massifs départs en retraites de professeurs.

La FSU est une force de propositions et d'exigences que nous rappelons :

Une formation initiale de haut niveau pour tous les enseignants ce qui suppose une pré-professionnalisation universitaire généralisée, une formation progressivement professionnelle et une première année de titulaire à demi-service.

Une amélioration des contenus et des modalités de cette formation.

L'interaction de la théorie et de la pratique doit être plus réflexive, le caractère universitaire des IUFM doit être renforcé notamment par des liens avec les recherches disciplinaires, didactiques et en éducation.

Toute tentative d'imposer une normalisation pédagogique doit être rejetée.

La mise en place d'équipes pluri-catégorielles aux compétences complémentaires reconnues et dont les pivots doivent être des formateurs permanents en nombre suffisants affectés à plein temps dans les IUFM.

Le droit pour tous à la formation continue. Souffrant de manque de crédits et de moyens de remplacement, elle est actuellement dérisoire et trop souvent réduite à la transmission des exigences rectorales ou ministérielles.

Transformation Assistants-Maîtres de Conférences 2004

*Le délai de candidature à l'inscription
sur les listes d'aptitude
a été prorogé jusqu'au 26 mars*

Rappel : l'arrêté du 16/1/04 publié au JO du 23/1/04 avait ouvert jusqu'au 27 février le délai de candidature à la liste d'aptitude 2004 (intégration des Assistants dans le corps des MC, selon la procédure de l'article 62 du décret 84-431). Comme en 2002 et 2003, **250 emplois** de MC sont réservés à cet effet par la loi de finance 2004.

Or, une circulaire ministérielle (DPE A2/AGSP/n° 04-0031) adressée le 1/3/04 aux Présidents d'Université et Chefs d'Etablissements Publics d'Enseignement Supérieur, rouvre **jusqu'au 26 mars à minuit** (le cachet de la poste faisant foi) le délai offert aux Assistants pour l'envoi des 2 dossiers de candidature, respectivement destinés au Ministère et au Président ou Directeur de l'établissement d'affectation.

Un arrêté (modificatif du calendrier précédemment publié) **paraîtra au JO** pour confirmer cette circulaire. On attend toujours, d'autre part, **l'arrêté portant nomination des membres de la Commission** chargée d'établir la liste d'aptitude (cette commission devant être renouvelée en fonction des résultats de l'élection du CNU, puisque la moitié des membres de la commission sont choisis parmi les élus du CNU).

Le SNESUP, qui a beaucoup œuvré pour l'instauration et le bon fonctionnement de cette procédure, destinée à **l'intégration de tous**, appelle les assistants qui auraient négligé de le faire avant le 27 février, à constituer d'urgence leurs dossiers.

Nous invitons tous les candidats à nous adresser un double de leur dossier.